

Message du 3 mai 2020 de Monsieur Vincent DEBES, Président des maires du Bas-Rhin, adressé aux maires du Bas-Rhin :

La réouverture des écoles aux écoliers est pour nous tous, une préoccupation majeure en ces temps de crise sanitaire dont l'ampleur était imprévisible. Comme vous, je mesure à quel point le sujet est sensible et notre rôle de maire est primordial à ce tournant de la crise.

Lors d'une réunion du 27/04, le groupe de travail Préfète-Maires du Bas-Rhin s'est penché sur le schéma de la rentrée scolaire du 11 mai prochain, organisé par Mme la Rectrice pour l'Académie de Strasbourg, et décliné par Mme la Directrice des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Bas-Rhin, en lien avec les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) de circonscription et bien entendu les maires.

Chaque maire concerné a dû être contacté par l'IEN de secteur. Si ce n'est pas le cas, il faudrait le faire savoir à Mme la DASEN directement ou par notre intermédiaire.

La nécessité d'une appréciation de la situation école par école dans chaque commune :

Chaque commune est dans une situation unique, la rentrée est étudiée au cas par cas dans chaque école : les mesures sanitaires, les règles de distanciation doivent être examinées afin que la responsabilité du maire ne puisse être mise en cause.

Lors de la réunion du 27/04, le protocole sanitaire pour les écoles était presque prêt et devrait être mis à disposition très prochainement dans sa version définitive.

J'ai demandé qu'à partir de ce document de plus de 60 pages, on puisse simplifier son contenu et faire ressortir les règles claires à mettre en œuvre par le maire, et distinctes des autres règles qui ne sont pas dans ses attributions.

L'enjeu d'une lente progressivité de la rentrée :

Il a été confirmé que la rentrée du 11.05 sera une pré-rentrée et sera progressive.

Les lundi 11 et mardi 12 mai seront des jours de pré-rentrée pour préciser le nombre d'écoliers à accueillir, évaluer les besoins pour l'accueil de ces élèves et s'assurer du respect des normes sanitaires. Peut-être, avez-vous déjà prévu une démarche visant à préciser quels parents enverront leurs enfants à l'école.

En effet, Madame la Rectrice a rappelé le principe du volontariat et la limite de 15 élèves max. par classe (10 max. en crèches). Les enfants qui ne seront pas physiquement à l'école suivront les cours à distance. C'est un vrai défi pour l'Education Nationale de faire coexister les deux systèmes.

Pour enlever tout doute, Mme la Rectrice a confirmé hier après-midi lors d'une réunion audio à la Préfecture que la rentrée sera **très progressive** et que la confiance permettra peu à peu un retour des élèves à l'école, tout en respectant les contraintes sanitaires et une nouvelle forme d'organisation. Ainsi, seront accueillis **d'abord les élèves du CM2, le jeudi 14 et vendredi 15 mai.**

La rentrée des CP se ferait la semaine suivante et la grande section des écoles maternelles plutôt fin mai.

Au sujet des cantines scolaires :

J'ai évoqué la problématique des cantines et les difficultés d'organisation inévitables.

Que ce soit en régie directe, en délégation de service public ou livrée par un prestataire, la cantine ne pourra être remise en ordre de marche d'ici jeudi 14 mai dans certaines écoles.

On ne connaîtra pas forcément le nombre d'élèves présents. Le nombre pourrait être variable d'un jour à l'autre et sera dépendant de la confiance qu'il faut co-construire.

Pour le déjeuner, il va de soi qu'il pourra être proposé aux parents qu'un repas puisse être tiré du sac.

Concernant les transports :

Ce sujet de la mobilité a été évoqué, il est nécessaire que l'économie reparte et que les gens puissent circuler en toute sécurité. Le port du masque sera obligatoire en principe dans les transports publics.

Concernant la garde des enfants hors temps scolaire :

Une étude est en cours par la CAF pour la prise en charge des enfants qui n'ont pas de solution de garde.

Les élèves en CM2 et les enfants sur la liste des "publics prioritaires" en temps de crise sanitaire (personnels soignants, forces de l'ordre...) et les enfants des salariés qui ne peuvent télétravailler seront accueillis.

J'ai obtenu que les enfants des personnels communaux qui concourent aux fonctionnements des écoles figurent sur la liste des "publics prioritaires".

Une réunion audio sur la garde d'enfants est prévue par la Préfecture avec la participation de la CAF et de notre association des maires.

Nettoyage des locaux scolaires :

Les écoles fermées depuis près de 2 mois ne nécessitent pas forcément un nettoyage en profondeur, sauf si elles ont été occupées à d'autres fonctions entretemps.

Concernant les masques : les personnels adultes scolaires et périscolaires seront porteurs de masques.

Certaines collectivités ont déjà fait le nécessaire pour fournir des masques à leurs personnels. Si des petites communes devaient avoir des problèmes de masques, il faut le signaler afin que la Préfecture puisse régler ce problème.

Le gouvernement a fait savoir qu'il participerait partiellement aux achats de masques des communes et des intercommunalités (effectués à compter du 13 avril).

L'association des maires vous fournira également des masques pour vos personnels communaux (1ère livraison prévue mi-mai) et prendra en compte cette aide financière de l'Etat.

Je reconnais que la position du maire est actuellement inconfortable et nous avons tous conscience qu'il faut être à l'écoute de tous, en particulier des parents d'élèves ou de leurs représentants, des enseignants qui se mobilisent pour l'école.

Ce jeudi 7 mai, le gouvernement fera le point et nous saurons si notre département du Bas-Rhin reste en "rouge" sur la cartographie nationale du COVID19.

Vincent DEBES
Président des maires du Bas-Rhin